

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE132

présenté par
M. Pupponi, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot:

« activités »,

le mot:

« activité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.